

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 décembre 2023**

**Secrétaire de séance : madame DENISE LEVAN**

**n° 11**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Demande de subvention au titre DETR**

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La **Dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) a pour objectif de financer les projets d'investissement des communes et de leurs groupements dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ainsi que ceux favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Le projet d'aménagement de la voirie rue René Mirland s'inscrit dans les thématiques de la DETR à savoir l'aménagement urbain.

Les bâtiments situés au 56 rue Mirland regroupent différents utilisateurs (musique, secours populaires, école de danse, tir à l'arc, pétanque, services techniques, ...). Cela génère des conflits d'usage, en particulier avec les stationnements qui sont, à ce jour, situés à l'intérieur de l'enceinte des services techniques fermée par un portail.

Aussi, afin de rouvrir cet espace et le rendre accessibles aux extérieurs de manière indépendante, les travaux envisagés permettront de créer 3 places de parkings le long du trottoir, de déplacer le portail des services techniques pour le situer plus haut afin d'ouvrir le parking aux visiteurs et d'adoucir le profil de la route.

Dès lors, l'accès aux bâtiments pour les activités associatives et culturelles sera facilité avec des places rendues au public, tout en sécurisant l'espace dédié aux services techniques.

Le coût du projet s'élève à 155 508.21 € HT soit 186 609.86 € TTC.

Le dépôt de dossier de subvention sera établi sur cette base avec une demande au taux de subvention maximum.

En conséquence M le Maire propose au conseil municipal d'adopter cette délibération ainsi rédigée, pour laquelle la commission de la prospective financière en réunion du 28 novembre a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Denise LEVAN

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : vendredi 2 février 2024

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : jeudi 28 décembre 2023